

N 1. Aug. 58 -09

Berne, le 31 juillet 1958.

~~SECRET~~
p.B.51.14.21.20.Indon. -GO/rt
4

Au Département militaire fédéral,
B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 21 de ce mois concernant les sérieuses difficultés qu'éprouverait la maison Hispano-Suiza (Suisse) S.A., à Genève, par suite de l'interdiction d'exporter du matériel de guerre vers certains pays, notamment l'Indonésie.

Reprenant l'examen des données politiques du problème, telles qu'elles apparaissent de nos jours pour l'Indonésie, nous constatons que l'insurrection qui avait vu le jour à Sumatra semble vouée à l'échec. Le gouvernement de Djakarta est maître de la situation dans la presque totalité de l'archipel et les troupes irrégulières, là où il s'en trouve encore, ne se livrent plus guère qu'à de timides escarmouches. Si la guerre civile a pratiquement pris fin, les revendications à l'endroit de la Nouvelle Guinée occidentale - autre aspect du problème - subsistent. Toutefois, du fait apparemment de la crise politique interne, le gouvernement de la République indonésienne les a provisoirement rengainées et le danger d'une action militaire, pour l'heure, paraît inexistant.

Nous convenons que les conditions qui prévalent actuellement en Indonésie ne justifient plus le maintien d'un embargo complet et nous sommes disposés à l'assouplir. Pour des raisons d'opportunité - ne pas gonfler trop abruptement les statistiques -, nous demandons que l'octroi des licences d'exportation et les livraisons soient étalés dans le temps et qu'à ce sujet, un contrôle serré soit exercé.



- 2 -

De cette façon, il sera possible, pensons-nous, à la maison Hispano-Suiza de liquider le stock de matériel déjà fabriqué et les commandes encore en carnet. Nous devons naturellement nous réserver de réclamer le rétablissement d'un embargo intégral, avec effet immédiat, en cas de nouvelle détérioration de la situation.

En espérant que la solution préconisée ci-dessus trouvera votre approbation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Max Petitpierre

Copies: Mlle. Ventini
MM. Wacker/Cramer

1. Aug 58 - 09